

**COMMUNE DE  
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660  
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 JUIN 2025**

Délibération n° 2025-04-49

Date de la convocation : 21 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de procurations : 4

**Votes** : 18

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

**Le vingt-sept juin deux-mil-vingt-cinq à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

**Membres présents :**

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, MANDON Geneviève, ROCHETIN Pascale, CHAVANA Jean Luc, MERLE Evelyne, THOUMY Denis, SANTIAGO François, LARGERON Olivier, BASTY Jean Pierre, FAURE Pascal, BESSON Hélène, EBOLI laure, LESCANNE Etienne.

**Procurations :**

TEYSSIER Michel, procuration à CHAVANA Jean-Luc

CROZET Hélène, procuration à MANDON Geneviève

RAYMOND Jonathan, procuration à SEUX Christian

ORIOU Jessica, procuration à MERLE Evelyne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20250627-2025-04-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

**Absent excusé :** LAROIX Laurence, MASSARDIER Alexandre

**Secrétaire :**

EBOLI Laure

**OBJET : CESSIION PARCELLE AH 257 à la SCI D.B.G. – INTERVENTION A L'ACTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT**

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations du 1<sup>er</sup> septembre 2023 et du 10 novembre 2023, le Conseil Municipal avait approuvé la vente d'une partie de la parcelle AH 257 (redécoupée provisoirement en 445 b) estimée à 302 m<sup>2</sup>, située rue des frères Jourjon, au profit de la SCI D.B.G.

Le terrain étant situé sur la zone artisanale des Trois Pins dont la compétence économique est portée par la communauté de communes des Monts du Pilat, lorsque qu'une vente intervient sur lesdites zones, elle doit être validée par une intervention du Président à l'acte de vente approuvant cette cession (loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015).

Considérant que la compétence Economie est exercée par la communauté de communes des Monts du Pilat et qu'une vente sur une zone d'activités doit être validée par une intervention à l'acte de la vente approuvant cette cession.

Il est proposé que la parcelle de 302 m<sup>2</sup> environ soit vendue à la SCI D.B.G. au prix de 26,50 € HT/m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'intervention de la communauté de communes à l'acte de vente de la parcelle n°AH 257 (redécoupée provisoirement en 445 b) à la SCI D.B.G. au prix de 26,50 € HT/m<sup>2</sup> ;
- APPROUVE le fait que le prix de cette vente soit intégralement versé à la commune de Saint-Genest-Malifaux et que la communauté de communes ne réclamera aucun pourcentage de cette cession n'ayant réalisé aucun investissement sur ce tènement ;
- AUTORISE Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer l'acte de cession avec ladite société ;
- AUTORISE Monsieur le maire à signer l'acte de cession avec ladite société
- CHARGE Monsieur le maire de l'exécution de la présente et de tous les actes afférents.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.  
A SAINT-GENEST-MALIFEAUX, le 27 juin 2025.

Le Maire  
Vincent DUCREUX



The official stamp is circular with a blue border. The text around the border reads "MAIRIE DE SAINT GENEST MALIFEAUX" at the top and "42660" at the bottom, separated by two small stars. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun above.

La secrétaire de séance  
Laure EBOLI

